Image not found or type unknown

cession de part après donation partage

Par **sophie 34**, le **13/07/2020** à **20:11**

Bonjour

Un bien familial donné en indivision à trois enfants par donation-partage

Au moment de la liquidation de la succession comment sortir de l'indivision ?

Rachat de la part (ou des parts) par l'un des indivisaires.

Quelle valeur du bien doit etre alors retenue ?

Quelle fiscalité ?

Je vous remercie de me renseigner

Par **youris**, le **14/07/2020** à **12:04**

Bonjour,

la sortie d'une indivision n'est pas chose facile surtout lorsque les indivisaires ne sont pas d'accord entre eux, ce qui nécessite alors de procéder à un partage judiciaire, solution qu'il faut éviter.

voir ce lien : http://leparticulier.lefigaro.fr/jcms/c_47064/sortir-d-une-indivision-la-marche-a-suivre

salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés